

# Message du Conseil d'administration de votre SICAV

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Compartiment JPMorgan Funds – Emerging Markets Bond Fund, dans lequel vous détenez des actions, sera absorbé par le Compartiment JPMorgan Funds – Emerging Markets Debt Fund. **Le motif de la fusion et les trois options qui s'offrent à vous sont exposés ci-après.**

Veillez prendre connaissance des informations importantes vous étant communiquées ci-dessous. Pour toute question, veuillez contacter notre siège social ou votre représentant local.



Jacques Elvinger *Pour le Conseil d'administration*

## Fusion de compartiments – ordres acceptés jusqu'au 11 décembre 2018 à 14 h 30 (CET)

**Motif de la fusion** Votre compartiment et le compartiment absorbant ont des stratégies d'investissement redondantes et le Conseil estime que les perspectives de croissance de votre compartiment sont limitées.

### LA FUSION

**Date de la fusion** 14 décembre 2018

**Date limite de réception des ordres de conversion/rachat**  
11 décembre 2018 à 14 h 30 (CET)

**Votre compartiment** JPMorgan Funds – Emerging Markets Bond Fund

**Compartiment absorbant (compartiment avec lequel votre compartiment sera fusionné)**

JPMorgan Funds – Emerging Markets Debt Fund

### LA SICAV

**Nom** JPMorgan Funds

**Forme juridique** SICAV

**Type de fonds** OPCVM

**Siège social**

6, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg, Luxembourg

**Téléphone** +352 34 10 1

**Fax** +352 2452 9755

**Numéro d'enregistrement (RCS Luxembourg)**  
B 8478

**Société de gestion** JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

### VOS OPTIONS

**1 Ne solliciter aucune intervention. Vos actions seront automatiquement échangées contre des actions du compartiment absorbant.** Les actions de votre compartiment toujours en votre possession après la date limite seront échangées contre des actions du compartiment absorbant.

**2 Demander la conversion de votre investissement dans un autre compartiment.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite. Veuillez lire attentivement le Document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de tout compartiment dans lequel vous envisagez de convertir votre investissement. Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus.

**3 Demander le rachat de votre investissement.** Vos ordres de transaction doivent nous parvenir avant la date limite indiquée dans la colonne de droite.

**Nous vous invitons à passer ces options en revue avec votre conseiller fiscal et votre conseiller financier.** Toutes ces options peuvent avoir des conséquences fiscales.

**Quelle que soit l'option que vous choisissiez, aucune commission de rachat ou de conversion ne vous sera imputée.**

Un certificat de fusion vous sera envoyé par voie postale dans les 10 jours suivant la date de la fusion. De plus amples informations, dont le rapport de fusion du réviseur d'entreprises de la SICAV, le DICI, le prospectus et les derniers rapports financiers des deux compartiments, sont disponibles à l'adresse [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu) ou auprès du siège social. Une version électronique du présent avis est disponible sur le site Internet [www.jpmorganassetmanagement.lu](http://www.jpmorganassetmanagement.lu).

## Calendrier et implications de la fusion

La présente section fournit les informations clés relatives à la fusion. Des informations complémentaires sont disponibles dans la comparaison détaillée des compartiments ci-dessous ainsi que dans les DICI et prospectus respectifs. Par souci de commodité, veuillez trouver ci-joint le DICI relatif au compartiment absorbant.

### Dates clés



Lors de la fusion, tous les actifs, passifs et revenus de votre compartiment seront transférés vers le compartiment absorbant, et votre compartiment cessera d'exister.

Toutes les actions restantes au sein de votre compartiment à la date de la fusion sont échangées gratuitement contre des actions de la classe d'actions équivalente du compartiment absorbant. Le ratio d'échange est arrondi à 7 décimales et se fonde sur la valeur liquidative en vigueur ce jour pour les deux compartiments, exceptionnellement arrondie aux fins de la fusion à 6 décimales. Le calcul du ratio d'échange sera validé et documenté dans le rapport de fusion préparé par le réviseur d'entreprises de la société, rapport qui sera disponible sur demande.

La valeur totale des actions que vous détenez dans votre compartiment sera identique à celle des nouvelles actions reçues dans le compartiment absorbant, sous réserve d'arrondis, mais leur nombre pourra être différent.

## Impact

### Principales différences de politique d'investissement entre votre compartiment et le compartiment absorbant

- Le Compartiment aura recours à des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement.

### Avantages potentiels

- La fusion vous permettra d'investir dans un compartiment plus grand, dont les actifs devraient enregistrer une croissance plus forte à l'avenir, avec un potentiel d'économies d'échelle susceptibles d'entraîner une diminution des frais administratifs et d'exploitation.
- Le compartiment absorbant accède à un univers d'investissement élargi et procure par conséquent les avantages d'une plus grande diversification.

### Inconvénients potentiels

- Les dépenses ponctuelles associées aux coûts de transaction seront supportées par votre compartiment.
- A la date de la fusion et au cours des deux jours ouvrables précédents, vous ne pourrez pas souscrire, convertir ou demander le rachat des actions de votre compartiment.

### Autres remarques

- Votre compartiment ne supportera aucuns frais légaux, de conseil ou administratif supplémentaires au titre de la fusion.
- Alors que les deux compartiments calculent leur exposition globale via la méthode de la Valeur en Risque relative, votre compartiment possède un niveau de levier attendu de 50%, le compartiment absorbant possède un niveau de levier attendu de 100%.
- Bien que le portefeuille de votre compartiment ressemble étroitement à celui du compartiment absorbant, un certain rééquilibrage des actifs sera nécessaire dans le cadre de la préparation de la fusion.
- Les données de performance de votre compartiment et du compartiment absorbant figurent dans le DICI ou la fiche signalétique correspondante, disponible dans la bibliothèque de documents à l'adresse [jpmorganassetmanagement.lu](http://jpmorganassetmanagement.lu).

## Comparaison des compartiments

Ce tableau compare les informations relatives à votre compartiment et au compartiment absorbant. Sauf mention contraire, les termes de ce tableau ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus correspondant.

- **Les informations figurant dans une colonne** concernent uniquement le compartiment dont le nom est repris en haut de cette colonne.
- **Les informations qui s'étalent sur les deux colonnes** concernent les deux compartiments.

JPMorgan Funds –

### Emerging Markets Bond Fund

JPMorgan Funds –

### Emerging Markets Debt Fund

#### Investissements et risques

##### Objectifs et

##### politiques d'investissement

Offrir un rendement supérieur à celui généré par les marchés obligataires émergents en investissant essentiellement dans de la dette émergente.

Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités) dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements de pays émergents ou leurs agences, ou par des sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique. Ces investissements peuvent comprendre des « Brady bonds », des obligations étrangères placées aux Etats-Unis (Yankee Bonds) ainsi que de la dette d'entreprise et des emprunts d'Etat émis sous la forme d'euro-obligations (eurobonds) et des obligations à moyen et long terme négociées sur les marchés intérieurs.

Aucune restriction en termes de qualité de signature ou d'échéance ne s'applique aux investissements du Compartiment.

Offrir un rendement supérieur à celui des marchés obligataires émergents en investissant essentiellement dans de la dette émergente, y compris dans de la dette d'entreprise et des titres libellés en devises locales, et en ayant recours à des instruments financiers dérivés le cas échéant.

Le Compartiment investira au moins 67% de ses actifs (hors liquidités et quasi-liquidités), directement ou par le biais d'instruments financiers dérivés, dans des titres de créance émis ou garantis par des gouvernements de pays émergents ou leurs agences, ou par des sociétés domiciliées dans un pays émergent ou qui y exercent la majeure partie de leur activité économique. Ces investissements comprendront généralement des « Brady bonds », des obligations étrangères placées aux Etats-Unis (Yankee Bonds) ainsi que de la dette d'entreprise et des emprunts d'Etat émis sous la forme d'euro-obligations (eurobonds) et des obligations à moyen et long terme négociées sur les marchés intérieurs.

Le Compartiment pourra investir, sans restriction aucune, dans des titres de créance de catégorie inférieure à « investment grade » et non notés, ainsi que dans de la dette émergente. Aucune restriction en termes de qualité de signature ou d'échéance ne s'applique aux investissements du Compartiment.

Le Compartiment aura recours à des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ceux-ci pourront notamment prendre la forme de futures, d'options, de contrats financiers avec paiement d'un différentiel (CFD), de contrats à terme (forwards) sur instruments financiers et d'options sur ces contrats, de titres indexés sur un risque de crédit et de swaps, ainsi que d'autres instruments dérivés à revenu fixe, de change et de crédit.

Le Compartiment peut investir jusqu'à 5% maximum de ses actifs dans des Titres convertibles contingents.

Des instruments du marché monétaire à court terme et des dépôts auprès d'établissements de crédit pourront être détenus à titre accessoire.

Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et autres OPC.

Le Compartiment peut acquérir des actifs libellés dans n'importe quelle devise et le risque de change pourra être couvert.

Le Compartiment pourra utiliser des instruments financiers dérivés aux fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille.

Le Compartiment n'investira pas plus de 25% de ses actifs totaux en obligations convertibles et pas plus de 10% de ses actifs totaux en actions et autres droits de participation.

L'ensemble des investissements susmentionnés seront effectués dans le respect des limites stipulées à l'Annexe II « Restrictions et pouvoirs d'investissement ».

##### Catégorie

##### de rendement et de risque

JPM Emerging Markets Bond C (acc) – GBP :  
catégorie 5

JPM Emerging Markets Bond C (dist) - GBP :  
catégorie 5

JPM Emerging Markets Debt A (dist) - GBP :  
catégorie 5

JPM Emerging Markets Debt A (div) - USD :  
catégorie 5

Catégorie 4 pour toutes les autres classes

*Note : le risque est mesuré sur une échelle de 7 points, où la Catégorie 1 indique un risque plus faible*

(mais pas l'absence de risque) et un potentiel de rendement inférieur et la Catégorie 7 indique un risque plus élevé et un potentiel de rendement supérieur.

<b>Facteurs de risque</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La qualité de crédit des titres de créance non notés n'est pas mesurée selon les critères d'une agence de notation indépendante.</li> <li>• Les cours des instruments financiers dérivés peuvent être volatils. Ceci est dû au fait qu'une faible variation du cours de l'actif sous-jacent peut entraîner une variation nettement plus marquée du cours de l'instrument financier dérivé correspondant. Par conséquent, l'investissement dans ce type d'instruments peut se solder, pour le Compartiment, par une perte supérieure au montant investi.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La valeur de votre investissement peut évoluer à la hausse comme à la baisse et il se peut que vous ne récupériez pas votre capital de départ.</li> <li>• Les titres de créance peuvent être soumis à d'importantes fluctuations de cours dictées par l'évolution des taux d'intérêt, ainsi que par la qualité de crédit de leur émetteur. Les émetteurs de titres de créance peuvent faillir à leurs obligations de paiement ou la note des titres peut être abaissée. Ces risques sont plus marqués dans le cas de la dette émergente et des titres de catégorie inférieure à « investment grade ».</li> <li>• Par ailleurs, les marchés émergents peuvent être sujets à une plus grande instabilité politique, réglementaire et économique, des normes moins avancées en matière de conservation d'actifs et de règlement des transactions, un manque de transparence et des risques financiers plus importants. Les devises émergentes peuvent s'avérer volatiles. La dette émergente et les titres de catégorie inférieure à « investment grade » peuvent également afficher une volatilité plus forte et s'avérer moins liquides que leurs homologues des marchés développés et de catégorie « investment grade » respectivement.</li> <li>• Les Titres convertibles contingents peuvent être pénalisés si des événements déclencheurs (spécifiés dans les conditions générales de la société émettrice) surviennent. Cela peut se traduire par une conversion des titres en actions à un prix décoté ou par une dépréciation temporaire ou permanente de la valeur du titre, et/ou par l'arrêt ou le report du paiement des coupons.</li> <li>• Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la performance de votre investissement. La couverture du risque de change visant, le cas échéant, à minimiser les effets des mouvements de devises peut ne pas donner les résultats escomptés.</li> <li>• Des informations plus détaillées concernant les risques figurent à l'Annexe IV « Facteurs de risque ».</li> </ul>
---------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Indice de référence** J.P. Morgan Emerging Markets Bond Global Diversified (Total Return Gross)

**Devise de base** Dollar américain (USD)

<b>Frais</b>	
<b>Frais d'entrée maximums</b>	A : 3,00% C : Zéro D : 3,00% I : Zéro X : Zéro I2 : Zéro
<b>Frais de sortie maximums</b>	A : 0,50% C : Zéro D : 0,50% I : Zéro X : Zéro I2 : Zéro
<b>Commission annuelle de gestion et de conseil</b>	A : 1,15% C : 0,50% D : 1,15% I : 0,50% X : Zéro I2 : 0,46%
<b>Commission de distribution</b>	A : Zéro C : Zéro D : 0,70% I : Zéro X : Zéro I2 : Zéro

<b>Frais administratifs et d'exploitation</b>	A : 0,30% max
	C : 0,20% max
	D : 0,30% max
	I : 0,16% max
	X : 0,15% max
	I2 : 0,16% max
<b>Commission de performance</b>	Toutes les classes : néant

## Structure

<b>Clôture de l'exercice social</b>	30 juin
<b>Société d'investissement</b>	JPMorgan Funds
<b>Date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires</b>	Troisième mercredi de novembre à 15 h 00 ou, si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, le jour ouvrable suivant.

## ETAPES SUIVANTES

**Echange de vos actions en actions du compartiment absorbant** : aucune action n'est requise. Toutes les actions que vous détenez dans votre compartiment à la date de la fusion seront automatiquement échangées.

**Conversion ou rachat de tout ou partie de vos actions** : envoyez vos ordres de transaction selon les modalités habituelles, ou faites-les directement parvenir au siège social (coordonnées en page 1).

Veillez noter que, même lors des périodes au cours desquelles les commissions de conversion et de rachat ne sont pas facturées, toutes les autres conditions et restrictions relatives à la conversion et au rachat, telles que détaillées dans le prospectus, restent d'application.

**Pour plus d'informations** : vous pouvez obtenir un exemplaire gratuit des modalités de fusion communes provisoires, du rapport de fusion du réviseur d'entreprises, du prospectus, des derniers rapports financiers et du DICI en envoyant une demande par e-mail à l'adresse [requests@jpmorganfundssicav.com](mailto:requests@jpmorganfundssicav.com) ou par lettre postale au siège social (coordonnées en page 1).

## Dates clés

**11 décembre 2018 à 14 h 30 (CET)**

Date limite de réception des ordres de transaction.

**14 décembre 2018**

La fusion est effectuée ; les actions sont échangées.

**17 décembre 2018**

Vous pouvez placer des ordres de transaction sur les nouvelles actions.

*Veillez noter que des exemplaires de la dernière version en vigueur du Prospectus sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du correspondant centralisateur, BNP Paribas Securities Services et du commercialisateur en France, JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l. Succursale de Paris. Vous pouvez également consulter la dernière version du Prospectus sur notre site Internet: [www.jpmorganassetmanagement.com](http://www.jpmorganassetmanagement.com).*